TL 2368-2

PROPOSITION DE TRAVAIL POUR LA SOUS-COMMISSION
(Genève, 10 Août - 4 Septembre/87)

1. L'objectif majeur à poursuivre sera l'approbation d'une résolution sur le Timor Oriental par la Sous-Commission. Cette résolution pourrait être importante lors de la prochaine A.G. de l'ONU si le cas de Timor y est débattu et elle permettrait peut-être la réadmission de ce problème à la C.D.H, en 1988.
Le Portugal vient d'être élu membre de cette Commission pour la période 1988-90.

2. Les thèmes à privilégier en accord avec les questions traitées par la Sous-Commission devraient être: le droit à l'autodétermination, les détenus, la torture et les disparus.

3. Il nous semble que le droit à l'autodétermination gagne une nouvelle crédibilité avec la position plus claire et plus ferme que les autorités portugaises prennent depuis environ un an.
Les ONG portugaises travillant sur la question du Timor Oriental (notamment "A Paz É Possível em Timor-Leste" et la "Comissão para os Direitos do Povo Maubere") ont de bons contacts avec le Ministère des Affaires Étrangères et l'Ambassadeur COSTA LOBO, chargé de la Mission Portugaise auprès des Organismes de l'ONU à Genève. D'autres ONG siègeant à Genève (Pax Christi et Pax Romana) sont aussi en contact avec la Mission Portugaise. Une certaine entente et coordination semble donc possible à ce niveau.

4. On peut envisager la présence d'un jeune timorais à Genève pour témoigner devant la Sous-Commission. M. José Guterres, 25 ans, a vécu dans les montagnes contrôlées par la résistance jusqu'en 1979. Il a vécu à Dili jusqu'en 1980 date à laquelle il a été emprisonné et torturé. Déporté sur l'île- prison d'Ataúro jusqu'en 1984 il est revenu à Dili où il a vécu jusqu'en 1987. Entre Avril 1985 et Février

1987, il a fait partie de l'équipe timoraise du CICR "Tracing and Mailing Service".
Il est aujourd'hui réfugié à Lisbonne et accepterait de témoigner à Genève (voir point 10).

5. Il a été possible d'augmenter considérablement la liste des disparus, Amnesty International a repris un certain nombre de ces cas. Pax Romana qui a déjà travaillé ce problème dispose des éléments pour continuer cette action qui a déjà fait l'objet d'intervention devant la Commission en Février.

6. Les ONG portugaises et le FRETILIN se chargent d'élaborer des textes d'information sur ces différents thèmes. Ces textes pourraient être prêts vers la seconde quinzaine de Juillet. Ils seraient envoyés aux ONG et aux experts qui pourraient s'y intéresser.

7. D'autres ONG doivent être contactées afin de voir quelles d'entre elles seraient susceptibles d'intervenir sur le Timor Oriental. Il faudrait élaborer une liste de ces ONG et des contacts dans chacune d'elles (voir point 11).

8. Il faudrait aussi organiser une rencontre des ONG présentes à Genève durant la Sous-Commission et étudier le meilleur parti à tirer de cette rencontre.

9. Le cas des quatre étudiants timorais retenus à Djakarta depuis déjà 10 mois est sans doute le cas timorais le plus connu et qui a suscité le plus d'actions concrètes de la part des ONG. Il faudrait le reprendre sans l'isoler du problème plus général des libertés des timorais au Timor Oriental.
L'idée de suggérer aux quatre étudiants d'envoyer une lettre aux membres de la Sous-Commission a été soumise à Pat Walsh (Australie). Lorsque cette lettre arrivera elle sera distribuée aux experts.

10. Nous proposons que le Service International des Droits de l'Homme (Genève) prenne en charge le voyage et le séjour de José Guterres à Genève.
Les comités qui pourraient participer au financement du voyage ou obtenir un financement entreraient rapidement en contact avec le SIDH. Les ONG portugaises se chargent du voyage de Luísa Teotónio Pereira qui accompagnera José Guterres si cela est considéré utile.

11. Le Service International des Droits de l'Homme pourrait aussi centraliser les contacts avec les autres ONG (points 7 et 8). Si d'autres groupes de solidarité sont en mesure d'établir des contacts dans le sens décrit au point 7 elles en informeront le SIDH.

12. Nous attendons vos réactions sur les points ci-dessus ou suggestions complémentaires.

"A Paz É Possível em Timor-Leste"

"Comissão para os Direitos do Povo Maubere"

Lisbonne, le 22 Juin 1987